



Collectif des Electrosensibles de France
c/o Priartem
5, Cour de la Ferme Saint-Lazare
75010 Paris
contact.electrosensible.org

Lettre ouverte à nos représentants politiques ...

« Noir sur blanc, les électrosensibles témoignent »

pour une loi réellement protectrice de la santé de tous

Mesdames et messieurs les députés,

Ce jeudi 23 janvier, vous allez être amenés à débattre et à vous prononcer sur la PROPOSITION DE LOI relative à la sobriété, à la transparence et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Aujourd'hui, les plaintes et les situations inextricables dans lesquelles se trouvent certains de nos concitoyens ne peuvent plus être ignorées.

Pour montrer l'urgence qu'il y a à agir, nous avons rassemblé de nombreux témoignages dans un ouvrage intitulé « Noir sur blanc, les électrosensibles témoignent » préfacé par l'écrivain Jean-Yves Cendrey, lui-même tombé malade en 2012.

Illustrant à la fois la variété des situations de chacun mais aussi les grandes constantes que l'on retrouve partout, dans le monde entier, ce sont les signes que les effets des ondes sont sous-estimés depuis longtemps et ne sont, c'est à craindre, que la partie émergée de l'iceberg puisque les études les plus récentes font état de plusieurs pour-cents de population concernés.

Le coût humain ainsi que les répercussions sur le système de solidarité nationale ne peuvent être négligés : errance médicale, disqualification sociale et professionnelle, apparition continuelle de nouveaux cas...

Nous vous invitons à soutenir ce texte et les amendements le renforçant (voir notre analyse et propositions d'amendements en PJ). C'est un premier pas afin que les pouvoirs publics réinvestisse le champ du déploiement de ces technologies, jusqu'à présent laissé aux seules mains des industriels du secteur (constructeurs et opérateurs) sans aucune régulation effective.

Ce texte répond à la demande forte de la population : la réduction des expositions, la protection des plus jeunes et la prise en compte des personnes devenues intolérantes aux ondes. Concernant l'électrohypersensibilité, **l'efficacité d'une mise à l'abri des ondes pour les personnes atteintes, au moins le temps de la mise en place d'une prise en charge médicale et sociale, est attestée par des travaux scientifiques et de nombreux témoignages.** La nécessité d'une mise à l'abri a ainsi été admise par la Direction générale de la Santé.

La création de zones-refuges, à rayonnement limité, sur l'ensemble du territoire y compris en zone urbaine, tend à apporter une réponse et la proposition de loi propose d'en étudier l'opportunité, ainsi que la prise en compte de l'électrohypersensibilité en milieu professionnel et l'évaluation des dispositifs d'isolement aux ondes.

Nous vous proposons d'enrichir le texte notamment en :

- Élargissant la problématique de la prise en compte, non seulement au niveau professionnel, mais aussi scolaire et universitaire, sachant que de plus en plus d'enfants et de jeunes sont touchés, et au milieu hospitalier pour garantir l'accès aux soins pour tous.
- Veillant à réserver des zones à faible rayonnement dans les transports en commun.
- Permettant aux collectivités et établissements publics qui seraient volontaires, de pouvoir expérimenter la création de zones à rayonnements limité, sans attendre les conclusions du rapport les concernant, de manière à anticiper et alimenter la réflexion sur cette question.

Dans ce domaine, comme pour n'importe quel facteur environnemental, il n'y a pas lieu d'opposer santé publique et progrès technologique : la technologie est au service de l'homme, de son mieux-être, du vivre ensemble. Dès lors que des signaux inquiétants apparaissent, il y a lieu de mobiliser notre intelligence collective pour faire face à ces défis.

L'introduction des notions de réductions des expositions et de développement de technologies les meilleures, comme nous le proposons, permettra au contraire de stimuler une innovation compatible avec la santé publique, l'environnement et la sobriété énergétique puisque qu'en réduisant les expositions on réduit la consommation électrique de ces usages. Nous ne doutons pas que les industriels de notre pays soient à même de répondre à ces attentes légitimes qui seront incontournables d'ici quelques années, partout dans le monde. Le contraire serait inquiétant vis-à-vis de leur capacité à anticiper pour rester à la pointe de ces secteurs dans un contexte fortement concurrentiel et mondialisé.

Mesdames, messieurs les députés, confiants dans votre volonté de progresser dans la prise en compte de l'environnement et de la santé de tous dans ce dossier difficile et de répondre à l'espoir que ce texte fait naître pour les personnes touchées, nous vous invitons à le voter en le renforçant le plus possible.

Dans cette attente, nous vous assurons de notre parfaite considération.

Le Collectif des Electrosensibles de France – membre référent EHS de l'association nationale PRIARTEM

- Lien vers le livre « **Noir sur blanc, les électrosensibles témoignent** »
<http://www.electrosensible.org/temoignages/>
- L'analyse de PRIARTEM sur la proposition de loi :
http://www.electrosensible.org/documents/actions/politique/Priartem_audition_A_propos_de_la_proposition_de_loi_0601_14.pdf
- Propositions d'amendements des associations :
http://www.electrosensible.org/documents/actions/politique/Amendements_PPL_Ondes_2_150114.pdf
- Plateforme revendicative & Charte pour la recherche et la prise en charge de l'hypersensibilité électromagnétique
<http://www.electrosensible.org/b2/index.php/accueil/nos-revendications>

En savoir plus :

www.electrosensible.org – www.priartem.fr

copie :

Monsieur le premier Ministre - Jean Marc Ayrault,

Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé - Marisol Touraine,

Monsieur le Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie – Philippe Martin,

Madame la Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement – Cécile Duflot,

Madame la Ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique – Fleur Pellerin,